

DÉTRI' ASTUCES



SMÉDAR

Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets
de l'Arrondissement de Rouen

LES "REP" SE GÉNÉRALISENT !

Citeo, Ecosystem ou encore Éco-mobilier... Vous en avez forcément entendu parler, mais peut-être sans trop savoir de quoi il s'agissait. Ces éco-organismes sont chargés de financer, en partie, le coût de traitement de certains déchets qui sont regroupés en filières appelées "REP". Pas de panique, on vous explique tout...

La Responsabilité Élargie du Producteur (REP), c'est le principe "pollueur-payeur" appliqué à des déchets comme les emballages, les appareils électroménagers, les produits chimiques et d'autres catégories présentées dans l'encadré ci-contre. Quand un industriel met en vente un produit concerné par une REP, il paye une contribution financière à un éco-organisme agréé par l'État pour organiser parfois la collecte, le recyclage ou la valorisation du déchet en question.

Partenaires des collectivités locales

Les éco-organismes peuvent soutenir financièrement les collectivités, comme le Smédar, pour leur engagement dans la valorisation des déchets. C'est le cas par exemple de Citeo qui apporte une contribution financière en fonction de la quantité d'emballages et de papiers séparés au centre de tri. Une "enveloppe" est également prévue pour mener des campagnes d'information, en fonction du nombre d'habitants. C'est ainsi que votre Détri'Astuces bénéficie d'un coup de pouce financier.



Les éco-organismes peuvent également prendre en charge la collecte et le traitement des produits usagés et spécifiques. Cela concerne par exemple les piles ou les équipements électriques et électroniques. Dans tous les cas, le premier réflexe, c'est d'aller déposer ces produits usagés dans les magasins. S'ils vendent ce type de produits, alors ils sont forcément équipés de points de collecte. Vous pouvez également vous rendre en déchetterie. Ce système de REP permet au final de mieux maîtriser les dépenses publiques et donc d'éviter d'alourdir les impôts locaux.

C'est bon pour la planète et pour le porte-monnaie des familles !

Vers de nouvelles filières

La création de nouvelles "REP" est un élément notable de la loi du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. À compter de 2022, seront concernés les matériaux de construction (BTP), les jouets, les articles de sport et de loisirs, les articles de bricolage et de jardinage. Et en 2024, ce seront les lingettes pré-imbibées pour usages corporels et domestiques...

Nous n'avons pas fini d'en entendre parler alors, prenons le pli dès maintenant :

RÉDUISONS NOS DÉCHETS !

2021

► Mégots de cigarettes

2022

► Chewing-gums
(gommes à mâcher synthétiques non biodégradables)

► BTP (produits ou matériaux de construction du secteur du bâtiment)

► Jouets
► Articles de sport et de loisirs

► Articles de bricolage et de jardin
► Huiles de moteur usagées
(huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes et industrielles)

2024

► Serviettes, lingettes et couches
(textiles sanitaires à usage unique)

2025

► Filets de pêche
(engins de pêche contenant du plastique)

ANISMES : ÉLARGIE DES PRODUCTEURS

Ça se jette où ?

Papiers et emballages

CITEO
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

Mobilier

Associations
Déchetteries

écomobilier
COLLECTER · TRIER · RECYCLER

Médicaments

Pharmacies
le rétexe
CYCLAMED

Appareils électroménagers

Déchetteries
Associations
Magasins

ecosystem

Piles et accumulateurs

Déchetteries
Magasins
Corepile

Produits chimiques

Déchetteries
Magasins équipés de points de collecte
Rekupo (peinture uniquement)

ECO DDS

Lampes et ampoules

Déchetteries
Magasins

ecosystem

Vêtements et chaussures

Associations
Bornes de collecte

Eco TLC devient
Re_fashion

LA COLLECTE SÉLECTIVE ET VOUS... HABITANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DIEPPE-MARITIME



Faire perdurer le geste de tri

Il y a maintenant 8 ans, le collège Delvincourt se lançait avec le Smédar dans un projet pédagogique visant à développer le recyclage des déchets.

Parce que chaque année, des élèves quittent l'établissement et que d'autres entrent en classe de 6^e, le collège a inscrit le projet dans la continuité. Ainsi, chaque année en janvier/février, des animations sont planifiées auprès des nouveaux élèves.



Le but est de pérenniser le geste de tri au fil du temps. Cette année, elles ont été adaptées pour respecter le protocole sanitaire. Sandrine intervient avec Hervé, tous deux assistants de communication de proximité au Smédar. Elle explique : "les jeux ne sont plus réalisés en petits groupes mais nous avons conservé l'aspect ludique de nos ateliers. Les élèves ont chacun une feuille de route sur laquelle ils inscrivent leurs réponses. Après chaque jeu, un échange a lieu avec la classe entière, à partir des solutions projetées sur écran. Cela reste interactif, tout comme le quiz proposé aux élèves de 5^e, en guise de piqûre de rappel".

Bien vidés et non imbriqués !

La consigne est simple : seuls les papiers et les emballages sont à jeter dans les bacs ou colonnes de tri. Et pour faciliter leur recyclage, il est nécessaire de les déposer en vrac, non imbriqués les uns dans les autres.

Il n'est pas utile de laver les emballages mais il est demandé de bien vider les bouteilles, barquettes et autres boîtes de conserve pour limiter les restes alimentaires qui pourraient souiller les papiers et cartons. Parmi les erreurs les plus fréquentes, qui perturbent la chaîne du recyclage, on retrouve du verre et des vêtements. Dans les deux cas, il faut les déposer dans les containers dédiés, mis à disposition sur le territoire ou, pour les textiles en bon état, en faire don à une association caritative. Par ailleurs, certains déchets inappropriés peuvent blesser les agents de tri.



**À DÉPOSER DANS LES
CONTAINERS DÉDIÉS !**



Visitez le site internet du smédar !



Détri'Astuces N° 23 - Mars 2021
Imprimé sur papier certifié PEFC
Directeur de la Publication : Stéphane BARRÉ
Conception/Réalisation : SMÉDAR - Communication
Crédits Photos et illustrations :
Actua 2.0 - P. Diologent - iStock
Impression : Imprimerie LECERF
Tirage : 272 000 exemplaires
N° ISSN : 2263 - 7524
Distribution : Sonodi

Site internet : www.smedar.fr

LA COLLECTE SÉLECTIVE ET VOUS... HABITANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES INTER-CAUX-VEXIN



Du théâtre pour apprendre à trier

Les animations pédagogiques proposées par le Smédar se poursuivent dans le respect des gestes barrières. À l'école de Quincampoix, les élèves participent depuis le début d'année à un projet centré sur le recyclage des déchets.

Une fois n'est pas coutume. Puisque les théâtres sont fermés, ce sont donc les comédiens qui se déplacent pour rencontrer leur public. En l'occurrence, le 21 janvier, il s'agissait des élèves de l'école de Saint-Exupéry.

Deux séances de "théâtre forum" ont été organisées pour les élèves, du CE2 au CM2. Ces représentations ont été suivies d'un moment où ces enfants quittaient leur situation de spectateurs pour devenir, à tour de rôle, acteurs et proposer des modifications dans le scénario. L'idée était de faire émerger des idées pour une meilleure gestion des déchets.

Les CP et CE1 n'ont pas été oubliés. Ils ont déjà bénéficié d'animations en classe et participeront à une action de lutte contre le gaspillage alimentaire à la cantine. Monsieur Cassiau, directeur de l'école, précise : "les sorties à l'extérieur de l'école étant limitées cette année, en raison du contexte sanitaire, nous avons souhaité multiplier les animations au sein de l'école". C'est pourquoi Emilie et Julien, intervenants du Smédar dans l'établissement, ont concocté un programme d'actions qui se clôturera en juin, si les conditions le permettent, par un spectacle musical présenté cette fois dans un vrai théâtre.

Bien vidés et non imbriqués !

La consigne est simple : seuls les papiers et les emballages sont à jeter dans les bacs de tri. Et pour faciliter leur recyclage, il est nécessaire de les déposer en vrac, non imbriqués les uns dans les autres.

Il n'est pas utile de laver les emballages mais il est demandé de bien vider les bouteilles, barquettes et autres boîtes de conserve pour limiter les restes alimentaires qui pourraient souiller les papiers et cartons. Parmi les erreurs les plus fréquentes, qui perturbent la chaîne du recyclage, on retrouve du verre et des vêtements. Dans les deux cas, il faut les déposer dans les containers dédiés, mis à disposition sur le territoire ou, pour les textiles en bon état, en faire don à une association caritative. Par ailleurs, certains déchets inappropriés peuvent blesser les agents de tri.



À DÉPOSER DANS LES CONTAINERS DÉDIÉS !



Visitez le site internet du smédar !



Détri'Astuces N° 49 - Mars 2021
Imprimé sur papier certifié PEFC

Directeur de la Publication : Stéphane BARRÉ
Conception/Réalisation : SMÉDAR - Communication

Crédits Photos et illustrations :
Actua 2.0 - J. LALLIER - iStock

Impression : Imprimerie LECERF

Tirage : 272 000 exemplaires

N° ISSN : 2556 - 9309

Distribution : Mediapost-La Poste

Site internet : www.smedar.fr

LA COLLECTE SÉLECTIVE ET VOUS... HABITANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRAY-EAWY



Encore plus motivés à trier

Les animations pédagogiques proposées par le Smédar se poursuivent dans le respect des gestes barrières. À l'école de la Varenne de Saint-Saëns, les élèves de CM2 sont maintenant des pros du recyclage.

Mme Prévost, nouvelle enseignante à l'école de la Varenne, s'est renseignée auprès de la communauté de communes Bray-Eawy pour bénéficier d'une animation dans sa classe. Mise en relation avec le Smédar, elle nous confie être enchantée de cette expérience : "Les enfants étaient attentifs. Le fait d'accueillir des intervenants extérieurs est intéressant car inhabituel. Cela restera gravé dans leur mémoire. Ils retiendront mieux les messages".



Mme Prévost prévoit de retravailler le sujet en classe pendant le cours de sciences. Ce temps permettra de revoir les notions acquises et d'ouvrir sur d'autres thématiques. "Lorsque l'on parle de l'intérêt de recycler pour préserver les ressources naturelles, je pense que l'on peut faire un parallèle avec la pêche intensive par exemple" précise-t-elle.

Les élèves sont, quant à eux, plus que motivés à agir. Ils ont sollicité Madame Prévost afin d'organiser une sortie, avant les grandes vacances, pour un ramassage de déchets en ville et en forêt. Une chose est sûre, elle renouvellera certainement la demande d'animation l'année prochaine avec ses nouveaux élèves !

Bien vidés et non imbriqués !

La consigne est simple : seuls les papiers et les emballages sont à jeter dans les colonnes de tri. Et pour faciliter leur recyclage, il est nécessaire de les déposer en vrac, non imbriqués les uns dans les autres.

Il n'est pas utile de laver les emballages mais il est demandé de bien vider les bouteilles, barquettes et autres boîtes de conserve pour limiter les restes alimentaires qui pourraient souiller les papiers et cartons. Parmi les erreurs les plus fréquentes, qui perturbent la chaîne du recyclage, on retrouve du verre et des vêtements. Dans les deux cas, il faut les déposer dans les containers dédiés, mis à disposition sur le territoire ou, pour les textiles en bon état, en faire don à une association caritative. Par ailleurs, certains déchets inappropriés peuvent blesser les agents de tri.



**À DÉPOSER DANS LES
CONTAINERS DÉDIÉS !**



Visitez le site internet du smédar !



Détri'Astuces N° 49 - Mars 2021
Imprimé sur papier certifié PEFC

Directeur de la Publication : Stéphane BARRÉ
Conception/Réalisation : SMÉDAR - Communication

Crédits Photos et illustrations :
Actua 2.0 - J. LALLIER - iStock

Impression : Imprimerie LECERF

Tirage : 272 000 exemplaires

N° ISSN : 2556 - 9236

Distribution : Mediapost-La Poste

Site internet : www.smedar.fr

LA COLLECTE SÉLECTIVE ET VOUS... HABITANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAUX-AUSTREBERTHE



LE PROGRAMME LOCAL
DE PRÉVENTION
DES DÉCHETS MÉNAGERS
ET ASSIMILÉS

CAUX-AUSTREBERTHE
communauté de communes

www.ccauxaustreberthe.fr/dechets

La Communauté de communes Caux-Austreberthe met en œuvre son Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Avec l'opération "Compostez !", 300 composteurs individuels ont été offerts aux habitants qui ont candidaté en février. Le programme se poursuit en mars 2021 avec une nouvelle opération de financement de kits ou de robots tondeuses qui veut favoriser la pratique du "Mulching". En mai, la troisième édition de l'Opération Caux'cottes attribuera plus de 200 poules à 100 foyers du territoire. Toute l'année, un vaste chantier de lutte contre le gaspillage alimentaire occupera les cantines scolaires. En tout, 8 axes thématiques et 22 actions en direction des particuliers mais aussi les acteurs du BTP auront pour objectif de sensibiliser chacun aux conséquences de sa propre production de déchets. Ce plan va permettre à la collectivité de réduire le tonnage de déchets produits sur le territoire.

Pourquoi ?

Pour réduire le coût de la collecte, l'impact climatique, l'usage de ressources énergétiques... Un programme, donc, pleinement en lien avec la transition énergétique entreprise par la Communauté de communes depuis 2020.

Pour en savoir plus

Consultez le site ccauxaustreberthe.fr/dechets ou retrouvez le guide déchet Caux-Austreberthe à l'accueil de votre mairie.

Bartholdi : un lycée pro... du recyclage !

Les animations pédagogiques proposées par le Smédar se poursuivent dans le respect des gestes barrières. À Barentin, les élèves du lycée Bartholdi sont tous amenés à y participer dans le cadre d'un projet annuel.

Pour relancer le tri dans les salles de cours, les ateliers, en cuisine et dans le restaurant d'application, Sabrina, Victor et Yamina interviennent régulièrement depuis quelques mois dans ce lycée professionnel. "Notre objectif est de sensibiliser les 477 élèves de l'établissement, et également le personnel technique qui dépend de la Région Normandie" ambitionnent-ils. "Il faut revoir tout le cheminement des déchets pour s'assurer qu'en bout de chaîne, les papiers et emballages triés seront bien recyclés" précise Sabrina.



Ce projet est en très bonne voie, notamment grâce à l'investissement de M. Morisse et Mme Lebotmel, deux enseignants très investis et qui ne manquent pas d'idées. Customisation des corbeilles de tri ou encore création de spots radios avec les élèves, tout est fait pour fédérer les jeunes aux enjeux environnementaux. Futurs cuisiniers, électriciens ou agents de maintenance, tous les élèves sont et seront concernés par le tri des déchets.

Bien vidés et non imbriqués !

La consigne est simple : seuls les papiers et les emballages sont à jeter dans les sacs ou bacs de tri. Et pour faciliter leur recyclage, il est nécessaire de les déposer en vrac, non imbriqués les uns dans les autres.

Il n'est pas utile de laver les bouteilles, barquettes et autres boîtes de conserve pour limiter les restes alimentaires qui pourraient souiller les papiers et cartons. Parmi les erreurs les plus fréquentes, qui perturbent la chaîne du recyclage, on retrouve du verre et des vêtements. Dans les deux cas, il faut les déposer dans les containers dédiés, mis à disposition sur le territoire ou, pour les textiles en bon état, en faire don à une association caritative. Par ailleurs, certains déchets inappropriés peuvent blesser les agents de tri.



Vos masques usagés sont à mettre UNIQUEMENT dans votre sac d'ordures ménagères.



Visitez le site internet du smédar !



Détri'Astuces N° 49 - Mars 2021
Imprimé sur papier certifié PEFC

Directeur de la Publication : Stéphane BARRÉ
Conception/Réalisation : SMÉDAR - Communication

Crédits Photos et illustrations :
Actua 2.0 - J. LALLIER - iStock

Impression : Imprimerie LECERF

Tirage : 272 000 exemplaires

N° ISSN : 2608 - 1652

Distribution : Mediapost-La Poste

Site internet : www.smedar.fr

LA COLLECTE SÉLECTIVE ET VOUS... HABITANTS DE LA MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE

Ma Métropole
metropole-rouen-normandie.fr
0 800 021 021
Service & appel gratuits

Entretien avec Nathalie Prévost, coordinatrice d'actions éducatives à Mont-Saint-Aignan

Les élèves de toutes les écoles de Mont-Saint-Aignan ont bénéficié d'animations pédagogiques sur le tri des déchets, dans le cadre du projet éducatif porté par la ville.

À quelles classes sont adressées les animations "tri sélectif" menées par le Smédar ?

Pour plus de cohérence dans les actions éducatives pilotées par la ville, nous avons défini une thématique par niveau. Nous avons choisi de sensibiliser les élèves de CE1 au tri des déchets. D'autres thèmes sont proposés aux autres classes comme la prévention routière, le bon usage des écrans ou encore l'équilibre alimentaire.



Au-delà de la sensibilisation, la collecte des déchets recyclables est-elle effective dans les écoles ?

C'est notre objectif. À certains endroits, cela fonctionne déjà très bien mais ce n'est pas le cas partout. C'est pour cette raison que nous souhaitons intégrer les enseignants, le personnel d'entretien, les animateurs du périscolaire et les agents de restauration.

Avez-vous constaté une évolution dans les comportements au sein des services municipaux ?

Oui, en effet. Dans les bureaux, en mairie, nous sommes tous équipés pour trier nos déchets. Nous avons aussi à disposition des gobelets ou des mugs réutilisables et chacun fait désormais plus attention à sa consommation de papier. Avant de recycler, tentons déjà de produire moins de déchets !

Bien vidés et non imbriqués !

La consigne est simple : seuls les papiers et les emballages sont à jeter dans les sacs, bacs ou colonnes de tri. Et pour faciliter leur recyclage, il est nécessaire de les déposer en vrac, séparés les uns des autres.

Il n'est pas utile de laver les emballages. Il suffit de bien vider les bouteilles en plastique, les barquettes et autres boîtes de conserve. Ainsi, les restes alimentaires ne saliront pas les papiers et cartons. Parmi les erreurs les plus fréquentes constatées au centre de tri du Smédar, on retrouve du verre et des vêtements. Dans les deux cas, des conteneurs dédiés sont mis à disposition sur le territoire (habitant de la Métropole, renseignez-vous au 0 800 021 021). Le verre, mélangé aux papiers et emballages, peut blesser les agents qui trient vos déchets. Pour les textiles en bon état, n'hésitez pas à en faire don directement à une association caritative.



Vos masques usagés sont à mettre UNIQUEMENT dans votre sac d'ordures ménagères.



À DÉPOSER DANS LES CONTAINERS DÉDIÉS !



Visitez le site internet du smédar !



Détri'Astuces N° 49 - Mars 2021
Imprimé sur papier certifié PEFC

Directeur de la Publication : Stéphane BARRÉ
Conception/Réalisation : SMÉDAR - Communication

Crédits Photos et illustrations :
Actua 2.0 - J. Lallier - iStock

Impression : Imprimerie LECERF

Tirage : 272 000 exemplaires

N° ISSN : 1638 - 5217

Distribution : Mediapost-La Poste

Site internet : www.smedar.fr